

saint-pardoux-soutiers

Maison des associations : les travaux retardés

Le maire Benoît Piron a ouvert la séance du conseil en présentant ses vœux pour la nouvelle année 2020, sa dernière année en tant que premier édile de la commune nouvelle, qui regroupe Saint-Pardoux et Soutiers. Le maire, qui n'organisera pas de cérémonie de vœux pour ne pas interférer dans la campagne électorale, exprime « un bilan positif et une satisfaction des projets menés pendant ses six années en gardant un bon souvenir du mandat et remerciant à tous le plaisir de travailler ensemble. Mon souhait pour la prochaine équipe suite aux élections municipales est de travailler dans le respect et la tolérance ».

Maison des associations. Suite à différentes demandes de subventions pour la réhabilitation de la Maison des associations à Soutiers, le maire délégué Éric Cathelineau précise : « Les travaux ne peuvent commencer en raison des subventions non reçues actuellement pour son financement. Pas d'argent, pas d'engagement des travaux, une désolation de cette attente sur ce dossier. » Après concertations ont été décidés des travaux en mise hors d'air hors d'eau du bâtiment, et d'effectuer l'entretien des abords extérieurs en attendant l'enveloppe de subventions pour commencer les travaux.

Travaux d'effacement de réseaux à Château-Bourdin. Johann Baranger, 1^{er} adjoint, précise que les travaux concernant les effacements de réseaux à Château-Bourdin seront opéra-

tionnels pour l'enfouissement des réseaux sur l'ensemble du village. Une prise en charge est possible par Orange sur le réseau électrique, les travaux débuteront printemps 2020. Reste à définir le type et modèle d'éclairage en fonction de l'harmonisation du réaménagement du réseau. Les frais des travaux d'effacement de réseaux s'élèvent à 80.020 € HT, financement à la charge du Sieds de 49.749 €, de l'entreprise Orange à 7.784 € pour un reste à charge à la commune de 22.487 €.

Nouvelles tarifications des salles communales. Bilan positif des locations des salles communales. Tarifications salle du Foyer rural (salle carrelée) résident 50 €; hors commune 110 €; (parquet) 50 € résident et 110 € hors commune, association hors commune 60 €. Toutes les salles, résident 90 €, hors commune 110 € et 90 € association hors commune. Mariage (week-end complet) résident 250 € et 500 € hors commune. Salle multi-activités, 62 € résident, 125 € hors commune et 62 € association hors commune. Salle pompiers gratuite. Salle de l'étape, 40 € résident, 100 € résident hors commune et 60 € association hors commune. Salle polyvalente de Soutiers, (salle entière) résident 75 €, hors commune 190 € et association 190 €. Vin d'honneur : 60 €. Une caution à la réservation des salles est acceptée pour la somme de 200 € et acompte de 50 % du montant autorisé suivant la convention.